

Bayonne, le 16 Octobre 2015

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Quelques informations pour le renouvellement des licences sportives et loisirs, de la mise à jour du bureau de votre club et du correspondant pour l'année 2016.

- **DEMANDE D'AFFILIATION ou RENOUELEMENT D'AFFILIATION**

L'affiliation de votre club correspond à la partie « **Bureau** » et « **Info Club** » de votre accès Internet. Le Président, Secrétaire, Trésorier et les membres de la commission pelote basque doivent **obligatoirement souscrire à une licence sportive** association, d'ailleurs il est demandé de mentionner le numéro de licence des dirigeants dans la rubrique.

- **VISITE MEDICALE**

Un certificat médical est OBLIGATOIRE pour obtenir la licence sportive. Il doit être conservé par votre club aux fins de justification dans le cas d'un accident éventuel.

**L'examen médical sera annuel avant tout renouvellement de licence sportive** et pour les dirigeants-non-pratiquants il est fortement recommandé.

De même, il est conseillé après 45 ans, de faire faire un examen cardiologique avec épreuve d'effort. La F.F.P.B. décline toute responsabilité en cas de non respect de ces règles.

- **SURCLASSEMENT - DOUBLE SURCLASSEMENT**

Dans tous les cas de demande de surclassement il est nécessaire de réaliser un :

- \* examen de Surclassement pratiqué par :
  - un médecin du sport.
  - un médecin titulaire de la capacité en médecine et biologie du sport ou du CES de biologie et médecine du sport.
  - un médecin fédéral de ligue.
  - un médecin généraliste.
- \* examen de Double surclassement pratiqué par :
  - un médecin fédéral national
  - un médecin de ligue
  - dans un centre de médecine du sport.

Le double surclassement est interdit pour les catégories Poussins, Benjamins et Minimes.

Le certificat de surclassement ou double surclassement sera envoyé par le président du club à la ligue concernée. Un double du certificat sera conservé par le joueur afin de pouvoir être présenté avec la licence le jour de la compétition.

.../...

- **MODIFICATION ADRESSE du LICENCIE.**



Vous pouvez modifier l'adresse du licencié sur le web à l'aide du crayon à droite de votre liste.

**Revue PILOTA :** Nous vous rappelons que la revue fédérale "Pilota" est envoyée à tous les licenciés (ayant une licence sportive) Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors. Il est donc important que les *adresses soient conformes et bien indiquées*. Pas de revue Pilota avec la licence loisir.

- **PHOTO LICENCE.**

**La PHOTO est obligatoire sur chaque licence sportive.**

Désormais, vous devez insérer les photos de vos licenciés lors du renouvellement des licences :

- [www.ffpb.net](http://www.ffpb.net) → Accès Clubs et Ligues.
- onglet Rechercher et valider pour faire apparaître votre liste de licenciés.
- Pour insérer la photo d'un joueur, cliquer sur l'icône  puis sur « **choisissez un fichier** ».
- Une fois la photo sélectionnée, **validez** votre action.
- Un petit carré vert  s'affiche à côté du Nom du licencié lorsque la photo est insérée.
- La photo du licencié s'imprimera directement sur la licence sportive 2016.

- **FACTURES DES LICENCES.**

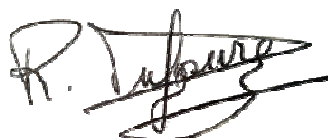
La facturation sera effectuée en fonction des licences que vous allez renouveler sur votre liste Internet. **Cette liste a valeur de contrat Club/FFPB.** Ainsi dès que la facture sera établie, il ne sera plus possible de modifier cette dernière.

---

Nous pensons que ces explications vous aideront utilement et vous permettront de faire le renouvellement des licences de votre club au plus tard pour le :

**MARDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2015**

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



**Le Secrétaire Général,  
Roland DUFOURG.**

**P.S. :**

❖ **Prix des licences 2016 :** (y compris le montant assurance)

<b>Sportive</b> - Senior - Junior – Dirigeant	: 47 €	(10,06 €)
- Cadet - Minime	: 32 €	(3,20 €)
- Benjamin - Poussin	: 27 €	(3,20 €)
- Individuelle	: 49 €	(10,06 €)
- Professionnelle	: 85 €	(10,06 €)
<b>Loisir</b>	: 27 €	(5,00€)

❖ **Prix de l'affiliation société** : 50 €

❖ **Catégories d'âge valables jusqu' au 31 Août 2016 :**

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| - Seniors : 1994                 | - Minimes : 2001 - 2002       |
| - Juniors : 1995 -1996-1997-1998 | - Benjamins : 2003 - 2004     |
| - Cadets : 1999 - 2000           | - Poussins : 2005             |
| - Vétérans 1 : 1971- 1961        | - Vétérans 2 : 1960 à au-delà |
-